



Devant le Juge de Proximité

Par **ceasars**, le **08/02/2017** à **11:30**

Bonjour à tous,

J'ai été agressé pendant un cours d'Univ et j'ai déposé une requête devant le juge civil.
L'audience est fixé au 20 février, et je me représente seul.

Mon adversaire a pris un avocat, qui m'a directement contacté pour avoir mes conclusions et pièces.

J'ai tout transmis et demander la même en retour.

1) Comment prouver que j'ai envoyé si jamais ils avancent que je n'ai rien envoyé ? (je veux dire les pièces dans le courrier, pas le courrier lui même)

2) Dois-je transmettre tous les nouveaux documents au juge aussi ? Si oui, comment j'appelle cette lettre ?

Merci d'avance !